

## **ATTESTATION POUR L'APPLICATION DU TAUX DE 6 % EN MATIERE DE TVA**

Par la présente, je  
soussigné(e).....  
domicilié(e) ..... à .....

et propriétaire de l'immeuble  
sis .....  
.....

certifie que cet immeuble sert exclusivement aux fins de logement  
privé et que la première date d'occupation de cet immeuble remonte  
à plus de 10 ans (année de la première occupation de la  
maison : .....)

Par conséquent, les travaux que vous y effectuerez seront passibles  
du taux de 6 %.

Fait à ..... le .../.../.....

(Signature)

Taux de TVA

Suivant la nouvelle réglementation, la TVA est de 21 % pour la  
facturation des travaux précités. Toutefois, **le taux de TVA de 6 %  
peut encore être appliqué** pour les particuliers, à condition que la  
maison qu'ils occupent, en tant que consommateur final, le soit à  
titre privé (du moins principalement) et cela depuis plus de 10 ans  
par vous ou les anciens locataires ou propriétaires. Le fournisseur  
doit avoir un numéro d'entrepreneur (ce qui est notre cas), et vous  
devez lui fournir l'attestation ci-dessus, dûment remplie.